



Bordeaux le 26 octobre 2009

VCP / Employés de dépôt Distribution du journal Sud-Ouest

**Point syndical, sur la réunion tenue sous l'égide de l'éditeur
Sud-Ouest, le 20 octobre 2009 à 16h00 et point sur la situation.**

Cette réunion s'est déroulée au siège de l'éditeur 23 quai de Queyrie à Bordeaux.

Etaient présents :

Pour Sud-Ouest

Monsieur FRANCHESCI (Directeur de la publication)

Monsieur BEAUCHENE (Directeur de ventes)

Pour l'organisation syndicale :

Monsieur MENSAN (membre de la commission exécutive du Syndicat du Livre de Bordeaux)

Monsieur ARHEX (membre de la commission exécutive du Syndicat du Livre de Bordeaux)

Monsieur CIONA (membre de la commission exécutive du Syndicat du Livre de Bordeaux et SG)

Pour les dépositaires :

Néant.

Nous abordons cette nouvelle réunion en annonçant que cette fois, il a été décidé collectivement de ne pas faire participer de VCP ou d'employé à cette rencontre, puisqu'il est maintenant avéré que s'en suivent ensuite pour eux des pressions voir des limogeages par certains dépositaires. Cette situation n'est pas acceptable et nous serions amenés à une dénonciation de plus grande ampleur si les agissements des dépositaires ne sont pas modifiés et s'il était avéré que l'éditeur, pour le moins, pratique la politique du laisser-faire !

Plusieurs exemples nous permettent de constater que la précarité des VCP (*qui sont potentiellement « virables » en quelques heures et sans avoir à en justifier le motif*), est utilisée comme une arme visant à les rendre toujours plus corvéables et soumis.

Entre autres exemples, il y a celui des VCP étudiants étrangers à qui des dépositaires n'hésitent pas à rappeler que s'ils perdent ce travail (*donc s'ils venaient à continuer de revendiquer...*), ils perdraient aussi leur carte de séjour...Un autre cas où le dépositaire de la CUB insiste auprès de VCP en les dissuadant de se syndiquer. D'autres exemples sont maintenant collectés afin d'être produits en justice puisque malgré nos multiples tentatives de discussions et de négociations, l'éditeur n'a pas été ou n'a pas voulu se mettre en capacité d'exiger de ces dépositaires qu'ils s'inscrivent ou s'engagent d'avantage dans les mesures à mettre en œuvre pour répondre aux attentes et aux revendications des personnels que nous avons collectés, puis portés et défendus.

Mais n'en est-ont pas au point de savoir si l'éditeur n'aurait pas intérêt tout comme les dépositaires de priver justement lui aussi ces travailleurs d'une certaine émancipation et de meilleures conditions de travail voire de rémunération?

C'est bien la Justice qui pourrait avoir à apprécier cela, puisque des éléments nous permettent par exemple de constater que le journal Sud Ouest recommandait récemment à ces dépositaires (à leur indiquant la marche à suivre) de modifier le Code Naf des bulletins de salaires de leurs employés, afin que ne leur soit pas appliquée la Convention collective nationale des entreprises de logistique de communication écrite directe...

Ce constat, est certes critique et peu flatteur tant pour l'éditeur que certains dépositaires et il diffère selon les dépôts, mais il est le résultat établi par les nombreuses rencontres qui ont pu être faites sur plusieurs sites, ainsi qu'aux nombreux appels et mail que nous recevons régulièrement, mais aussi suite à la réunion préparatoire que nous avons tenue le 15 octobre 2009 à la bourse du travail, avec les employés et VCP qui ont pu s'y rendre.

Notre organisation affirme qu'elle prendra toute sa part d'investissement pour dénoncer les discriminations (notamment syndicales), que subissent certains travailleurs de la distribution.

Nous regrettons l'absence d'un représentant des dépositaires à cette table, et plus particulièrement de celui de Mérignac, car nous étions venus avec bon nombre d'éléments permettant de discuter des écarts constatés sur son site, entre le volontarisme qu'il a su exprimer précédemment lors d'une réunion de ce type et la réelle application de son engagement à améliorer les conditions de travail de son dépôt.

Monsieur FRANCESCO se dira surpris mais attentif à ce que nous lui portons. Lorsque nous lui indiquerons que des VCP ont vu leur tournée amputée et on vu une baisse de leur rémunération, il nous demandera les noms des concernés, puisque la réorganisation des dépôts ne devait pas se traduire par une baisse des commissions.

Nous lui avons expliqué que nous sommes en difficulté pour communiquer le nom de ces personnes, notamment du fait que nous ne souhaitons pas qu'ils fassent les frais de nouvelles discriminations au sein de leur dépôt. Nous indiquons que ces personnes ont fait des démarches auprès de leur dépositaires mais que pour plusieurs d'entre eux, la situation reste inchangée. Le dépositaire de St Mariens ne sera pas non plus épargné par quelques critiques que nous nous étions engagés à faire remonter, et ses VCP, pourront s'ils le souhaitent, se mobiliser et/ou saisir là aussi la juridiction compétente, si leur dépositaire continue de faire la sourde oreille.

La Direction de Sud-Ouest (éditeur) prend ensuite la parole pour exprimer en substance ceci :

- **« Dans la poche des VCP, c'est 15% de plus ! »**

(Nous rappellerons pour notre part aussitôt qu'ils avaient eu leurs commissions bloquées pendant 5 années précédemment).

- **« C'est notamment vous, la FILPAC CGT, qui leur avait permis dans le cadre des états généraux de la presse d'obtenir cette avancée considérable sur les charges des porteurs. »**

(Si la CGT a contribué à l'amélioration du revenu des VCP, nous rappellerons pour autant notre point de vue critique sur le statut juridique actuel des VCP).

- **« En 2009, on constate une perte de 2% de vente du journal. »**
- **« 450 abonnés ne seront plus livrés par la poste mais par les porteurs de Bègles et Mérignac. »**

Nous indiquerons que les revendications ne portaient pas seulement sur les rémunérations qui ne sont pas de toutes façons satisfaites encore (*taux de commission toujours parfois différent, temps d'attente toujours non payé, frais kilométriques toujours insuffisants, indemnités trop limitées en cas de maladie, pension retraite inexistante...*). Rappelant entre autre que des VCP sont morts d'accident de la route pendant leur livraison durant ces dernières années, nous martelons qu'il faut améliorer les conditions de travail.

Lorsque nous demandons donc où en est la proposition de charte que l'éditeur, avec la participation des dépositaires, s'était engagé à nous proposer, la Direction nous répondra sans détour :

- « **Tout est bloqué ! On attend la fin des procédures !** »
- « **Votre syndicat s'est porté partie intervenante dans des procédures engagées par des employés de dépôt, donc nous ne pouvons pas vous rencontrer à nouveau et vous permettre ainsi de collecter de nouveaux éléments qui vous serviront à vous retourner contre nous. On ne va pas vous donner le bâton pour nous faire battre.** »
- « **3 dépositaires dont nous avons rompu les contrats utilisent aussi certains de vos documents dans d'autres procédures qu'ils ont engagé eux aussi.** »
- « **Pour défendre des employés de dépôt vous utilisez des documents internes à la SAPESO.** »
- « **Nous pressentons que vous voulez vous donner aussi les moyens de tenter de requalifier les contrats de commissions de certains VCP en contrats de travailleurs salariés.** »

Prenant acte du désengagement soudain de nos interlocuteurs, nous leur rappelons que cela fait un an que nous avons démarré les discussions et que pour autant, les Directions respectives sont loin d'avoir tenté d'éviter par la négociation les recours qui se portent à présent en justice, elles n'ont pas voulu se saisir des espaces de négociation et de conciliation qui peuvent intervenir à tout moment en cours de procédure avant la date d'audience.

C'est bien l'engagement de nos interlocuteurs et des dépositaires plus que frileux, qui nous a contraints de le faire accélérer par voie de justice (*sachant que notre objectif n'a pas changé... l'amélioration concrète des situations litigieuses... notamment par la voie amiable*).

Faisons à présent succinctement un point de ce qui a été obtenu en un an et de ce qui est en voie d'amélioration sur plusieurs dépôts :

Les +

1. Le ducroire a été supprimé (*Cela s'est traduit dans les faits, mais pour notre organisation, cela n'a pas été suffisamment acté par l'éditeur et par les dépositaires*).
2. Le paiement des commissions est fait de manière plus régulière et plus rapide.
3. Les revenus des VCP devraient avoir leur rémunération améliorée de 15% globalement en 2009 (*A condition que dans le même temps on ne leur ait pas supprimé des abonnés...*).

Les -

Points toujours en attente :

1. Les employés qui ont été licenciés lors des restructurations n'ont pas eu de propositions décentes ou de transferts intéressants dans les autres structures restantes (*C'est bien pourquoi ils ont saisi la justice et que nous les soutenons. Rappelons qu'ils réclament aussi l'application de la convention collective citée précédemment et qu'à termes, c'est tous les employés qui pourraient bénéficier notamment de majorations d'heures et d'un 13^e mois !*).
2. Les VCP évincés sans fondement sérieux (*certaines après 20 années de service*), ne se sont pas vu réintégrés !
3. Il y a toujours des écarts de commissionnement entre VCP !
4. Les différents barèmes d'encartage, suppléments et frais kilométriques ne sont toujours pas clairement communiqués par l'éditeur et les dépositaires et encore moins réévalués à la hausse!
5. La prise en compte des délais d'attente n'a toujours pas été étudiée !
6. Aucun engagement n'a été pris permettant de nouvelles règles et modalités de rupture des conventions (notamment les délais et surtout la réelle traçabilité des problèmes et véracité des griefs) !

7. La prise en compte des aléas liés aux pannes et/ou accidents (immobilisation des véhicules, prêt de véhicule...) Rien est encore défini !
8. L'amélioration de l'équipement des porteurs (notamment par temps de pluie) n'est plus évoquée.
9. Les dépositaires n'affichent aucun empressement à appliquer à leurs employés de dépôt la convention collective nationale des entreprises de logistique de communication écrite directe (d'ailleurs pas plus qu'une autre convention...) !
10. La facturation des enveloppes reste surprenante d'autant qu'elle est diversement majorées selon les dépôts !
11. Aucune réponse claire sur les prélèvements qui ont été effectués sans autorisation sur des comptes de VCP ou sur les pertes de chèques de certains dépositaires (exemple de St Mariens...) !
12. Quid des journaux qui ont été facturés à certains VCP alors qu'ils étaient en maladie ?

Au regard du travail qui reste à effectuer, notre organisation décide qu'elle ne peut se contenter de cette situation et se propose donc d'élaborer elle même un projet de charte qu'elle soumettra dans les prochaines semaines à l'éditeur, afin que celui-ci le communique ensuite aussi à l'ensemble des dépositaires, pour y travailler collectivement.

Nous avons rappelé l'intérêt majeur économique pour une entreprise de presse d'une bonne prise en compte des conditions de la distribution par portage (qui est appelée à se développer, présentée par un axe majeur de la PQR lors des Etats généraux de la presse et pour lequel le gouvernement s'est engagé à débloquer des aides) respectueuse des droits et des personnes. La précarité actuelle ne peut être instaurée et admise comme un système désormais arrêté et défini d'un fonctionnement y répondant.

Nous, Syndicat du Livre de Bordeaux, invitons donc les employés et les VCP :

- ***A continuer de nous informer de leur situation.***
- ***A comptabiliser les « + et les - » et à en tirer tous les enseignements pour adapter leurs discussions, leurs conduites, voire leurs mobilisations...***
- ***A venir nous rejoindre pour renforcer leur section syndicale. (votre adhésion restera confidentielle mais contribuera à renforcer nos forces mutuelles).***